



AGGRACONCEPT

Ingénierie de l'Eau, du Sol et de l'Environnement

L'assainissement au service de l'environnement

Maître d'Ouvrage :

Mairie de Montournais

Adresse : 5 place du Chevalier Jehan, 85 700 MONTOURNAIS

Référent : Mme. ROUET Sophie, Secrétaire générale, 02 51 57 93 06

COMPTE-RENDU DU PASSAGE DE L'ÉCOLOGUE

Adresse du projet : Aire de jeux communale, Chemin du Bien, 85 700 MONTOURNAIS

**Etude dans le cadre d'un projet de construction d'un
périscolaire**

AGGRA Concept

11, place de la Liberté
85110 CHANTONNAY

Tél. 09 75 65 18 44
contact@aggraconcept.com

Inventaire et rédaction : Eloïse THOMAS
Rédaction : Emma BOURGUIGNON

Relectrice : Calysse BONAMY

Date de rendu : 8 Avril 2026



SOMMAIRE

<i>I. Introduction.....</i>	<i>4</i>
1. Objet de la consultation	4
2. Situation géographique et nature de l'opération sur la zone du projet	4
<i>II. Passage de l'écologue sur site.....</i>	<i>7</i>
1. Présentation du site	7
2. Méthodologie utilisée pour l'avifaune	9
3. Résultats des inventaires concernant l'avifaune.....	10
4. Enjeux concernant l'avifaune	11
5. Résultats des inventaires concernant les mammifères.....	11
6. Enjeux concernant les mammifères	12
<i>III. Conclusion.....</i>	<i>13</i>



TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Position géographique du site du projet à l'échelle communale au 1/ 40 000 [AGGRA Concept]	4
Figure 2 : Vue aérienne du site de l'étude au 1/1 000ème [Géoportail, AGGRA Concept]	5
Figure 3 : Extrait du plan cadastral des parcelles concernées par le projet au 1/1 000ème [Cadastre.gouv]	6
Figure 4 : Plan de masse du projet, 1/ 200ème [DGA Architectes et Associés, 18/02/2026]	7
Figure 5 : Vue du site par l'Est [AGGRA Concept, 02/04/2026]	8
Figure 6 : Localisation des arbres abattus et du bosquet supprimé [AGGRA Concept, 03/04/26]	8
Figure 7 : Photographie de l'un des deux Epicéa commun présent sur le site du projet [AGGRA Concept, 02/04/2026]	9
Figure 8 : Photographie du nid de Grive musicienne présent dans le bosquet [AGGRA Concept, 02/04/2026]	11
Figure 9 : Localisation des observations d'Ecureuil roux et des arbres favorables à leur alimentation [AGGRA Concept]	12
Figure 10 : Synthèse des enjeux sur la zone d'étude [AGGRA Concept]	14

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Détails des parcelles du projet	5
Tableau 2 : Calendrier et conditions de prospection sur site	7
Tableau 3 : Code Atlas et indices de nidification [Faune France]	9
Tableau 4 : Liste complète des espèces d'oiseaux observées sur le site d'étude et ses alentours	10
Tableau 5 : Liste des espèces de mammifères terrestres observées sur le site d'étude et ses alentours	12

I. INTRODUCTION

1. OBJET DE LA CONSULTATION

Dans le cadre d'un projet de construction d'un péricolaire sur la commune de Montournais, le bureau d'études AGGRA Concept a été sollicité pour les accompagner dans la réalisation des opérations d'abattage d'arbres en période de nidification. L'objectif est d'identifier si les opérations d'abattage peuvent être réalisées ou non.

2. SITUATION GEOGRAPHIQUE ET NATURE DE L'OPERATION SUR LA ZONE DU PROJET

Le projet de construction d'un péricolaire est localisé sur la commune de Montournais dans le département de la Vendée. La zone d'étude, d'une surface d'environ 10 877 m², se situe au Sud de la commune de Montournais (85).

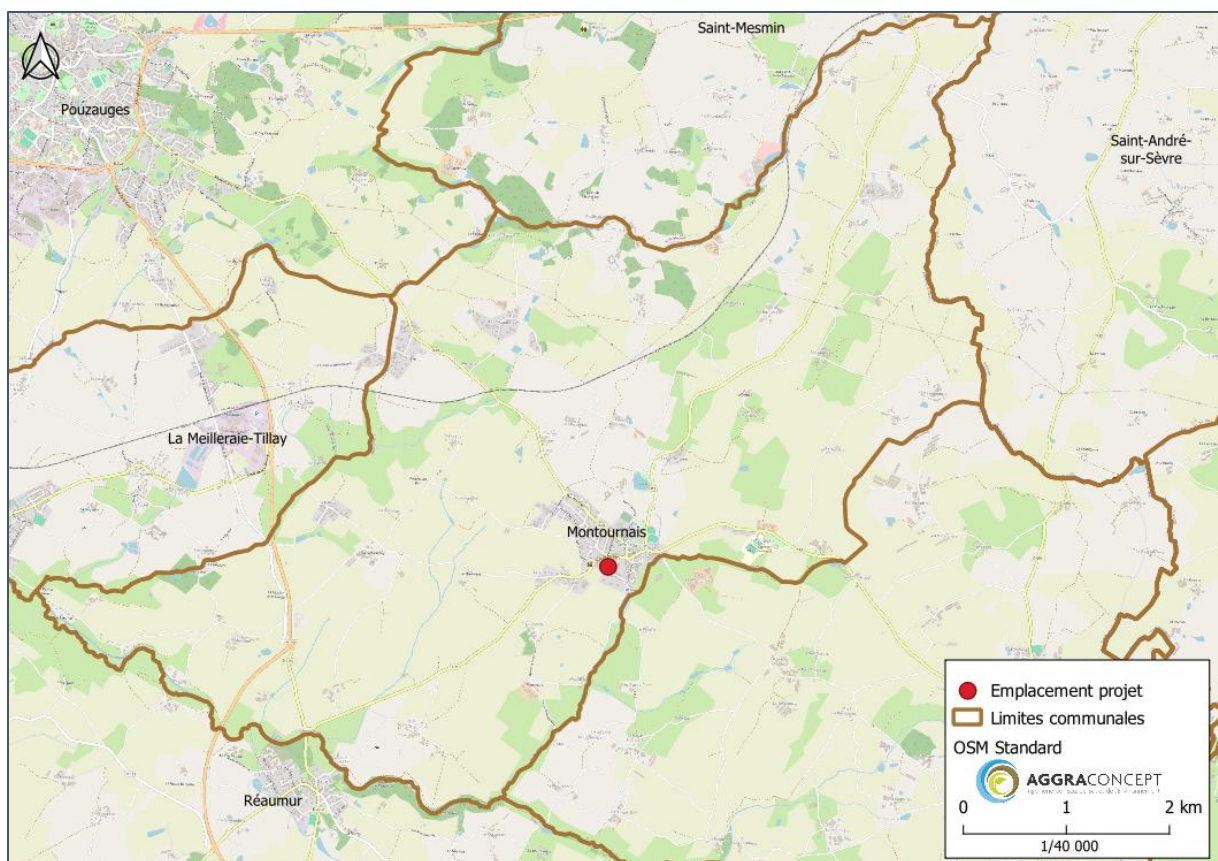


Figure 1 : Position géographique du site du projet à l'échelle communale au 1/ 40 000 [AGGRA Concept]



Figure 2 : Vue aérienne du site de l'étude au 1/1 000ème [Géoportail, AGGRA Concept]

Le projet porte sur la création d'un péricolaire sur une emprise globale de 1 580 m². Les parcelles cadastrales concernées sont les suivantes :

Tableau 1 : Détails des parcelles du projet

Commune	Feuille	Section	Numéro	Surface cadastrale (m²)	Surface concernée par les aménagements (m²)
MONTOURNAIS	1	AB	756	45	12
			757	9	0
			758	8 320	111
			759	2 382	1 457
			762	66	0
			765	32	0
			768	23	0
TOTAL			10 877	1 580	

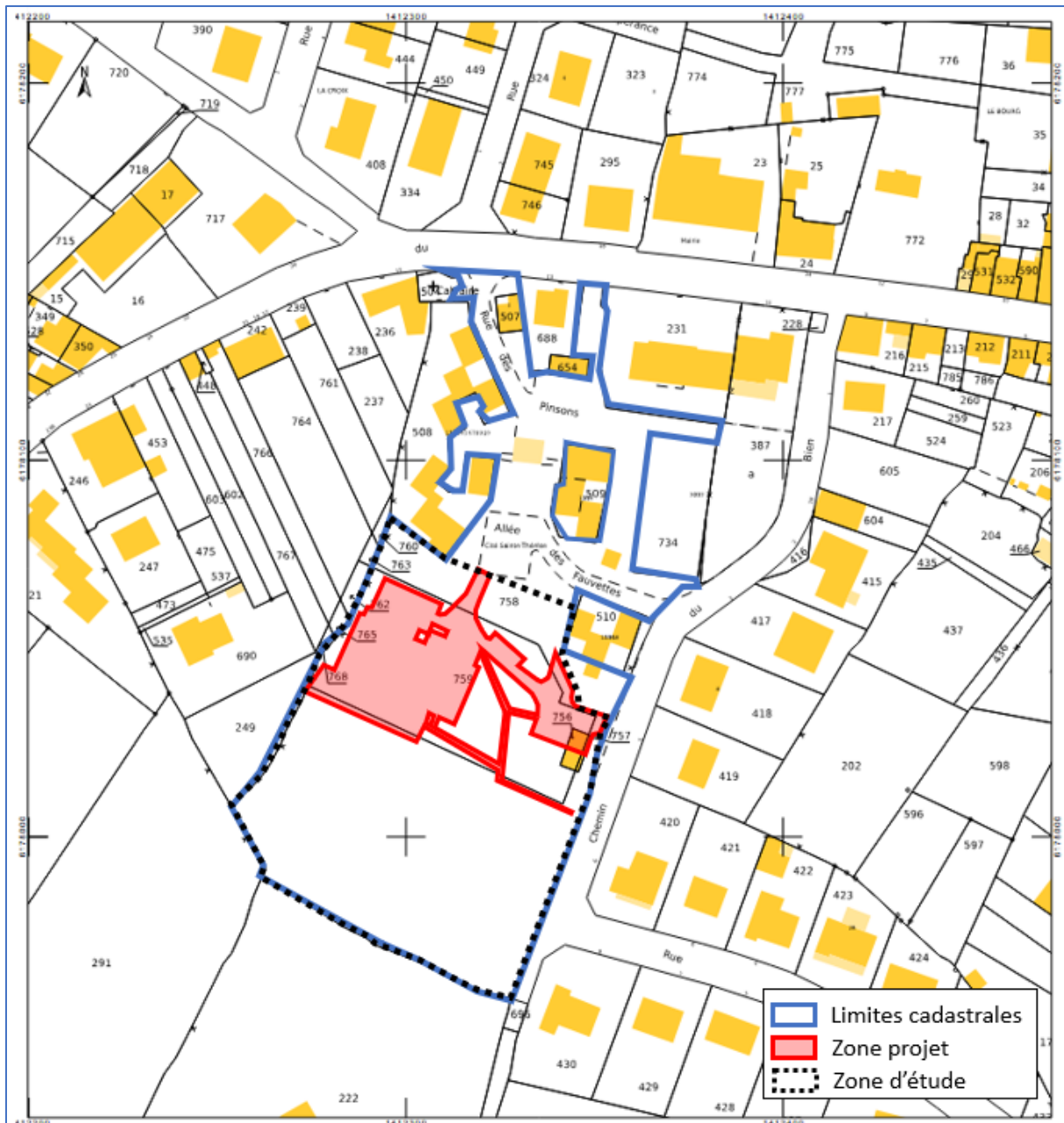


Figure 3 : Extrait du plan cadastral des parcelles concernées par le projet au 1/1 000ème [Cadastr.gouv]

Le plan de masse actuel prévoit la construction d'un bâtiment pour accueillir les enfants de la commune. L'accès au bâtiment se fera par un chemin d'accès situé au niveau de l'Allée des Fauvettes, au Nord, et qui rejoindra le Chemin du Bien, à l'Est. Il est également prévu l'aménagement de 5 places de parking, de 2 places d'arrêt minute et d'un parking de 6 places réservé au personnel.



Figure 5 : Vue du site par l'Est [AGGRA Concept, 02/04/2026]

Dans le périmètre proche du projet, on dénombre la présence de 18 arbres et d'un bosquet. Pour la mise en place de ce projet, le bosquet sera détruit et 6 arbres seront abattus.



Figure 6 : Localisation des arbres abattus et du bosquet supprimé [AGGRA Concept, 03/04/26]



Le principal enjeu sur les arbres abattus, sont les deux grands épicéas au centre de la parcelle puisqu'ils sont susceptibles d'accueillir des oiseaux en nidification et/ou de l'Écureuil roux. Les résultats du passage sur site détermineront si les arbres et le bosquet pourront être détruits en période de nidification ou s'il faudra attendre septembre pour réaliser les opérations d'abattage.



Figure 7 : Photographie de l'un des deux *Epicéa commun* présent sur le site du projet [AGGRA Concept, 02/04/2026]

2. METHODOLOGIE UTILISEE POUR L'AVIFAUNE

Les populations d'oiseaux ont été recherchées au travers des protocoles semi-quantitatifs par détection visuelle et auditive, sur le site d'étude ainsi que ses alentours immédiats.

L'objectif du passage de l'écologue était de déterminer si des espèces d'oiseaux sont nicheuses ou ont des comportements de nidification dans les arbres qui doivent être abattus. Pour répondre à cet objectif, plusieurs points d'écoute et d'observation ont été réalisés à proximité des arbres et aux alentours. Pour compléter cet inventaire, une recherche visuelle de nids a été faite, notamment dans les bosquets et les haies aux alentours.

Enfin, les comportements observés ont été relevés afin de permettre d'estimer leur probabilité de nidification (voir tableau ci-dessous).

Tableau 3 : Code Atlas et indices de nidification [Faune France]

Statut de nidification	Code atlas	Comportement
Indéterminée	0	Pas de comportement de nidification observé
Possible	1	Espèce observée durant la saison de reproduction dans un habitat favorable à la nidification
	2	Mâle chanteur (ou cris de nidification) en période de reproduction
Probable	3	Couple observé dans un habitat favorable durant la saison de reproduction
	4	Comportement territorial (chant, querelles avec des voisins, etc.) observé sur un même territoire 2 journées différentes à 7 jours ou plus d'intervalle



	5	Parade nuptiale ou accouplement ou échange de nourriture entre adultes
	6	Fréquentation d'un site de nid potentiel (distinct d'un site de repos)
	7	Signes ou cris d'inquiétude d'un individu adulte
	8	Présence de plaques incubatrices
	9	Construction d'un nid, creusement d'une cavité
Certaine	10	Adulte feignant une blessure ou cherchant à détourner l'attention
	11	Nid utilisé récemment ou coquilles vides
	12	Jeunes fraîchement envolés (espèces nidicoles) ou poussins (espèces nidifuges)
	13	Adulte entrant ou quittant un site de nid (incluant les nids situés trop haut ou les cavités et nichoirs, le contenu du nid n'ayant pu être examiné) ou adulte en train de couvrir
	14	Adulte transportant des sacs fécaux ou de la nourriture pour les jeunes
	15	Nid contenant des œufs
	16	Nid avec jeune(s) (vu ou entendu)

3. RESULTATS DES INVENTAIRES CONCERNANT L'AVIFAUNE

L'étude ornithologique a permis de mettre en évidence la présence de **17 espèces** d'oiseaux au sein de la zone du projet et de ses abords, correspondant à une **diversité spécifique moyenne**.

Sur l'ensemble des espèces observées, **10 sont protégées au niveau national**. Il s'agit dans l'ensemble d'espèces communes au niveau local et la majorité ne présente pas d'intérêt patrimonial particulier.

Tableau 4 : Liste complète des espèces d'oiseaux observées sur le site d'étude et ses alentours

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection		Commission CNPN	Déterminants ZNIEFF	Statut de nidification	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F nicheurs	LR régionale	PN	Annexes DHFF				
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	LC	LC	Article 3	-	-	-	Nidification possible	Faible
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	LC	LC	Article 3	-	-	-	Nidification possible	Faible
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	LC	LC	Article 3	-	-	-	Nidification propable	Faible
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	LC	LC	Article 3	-	-	-	Nidification possible	Faible
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	LC	LC	Article 3	-	-	-	Nidification possible	Faible
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	LC	LC	Article 3	-	-	-	Nidification possible	Faible
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	LC	LC	Article 3	-	-	-	Nidification possible	Faible
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	LC	LC	Article 3	-	-	-	Nidification possible	Faible
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	LC	LC	Article 3	-	-	-	Nidification possible	Faible
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	LC	NT	Article 3	-	-	-	Nidification possible	Faible
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	LC	LC	-	Annexe II/1 et III/1	-	-	Nidification possible	Très faible
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	LC	LC	-	Annexe II/2	-	-	Nidification propable	Très faible
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	LC	LC	-	Annexe II/2	-	-	Nidification possible	Très faible
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	LC	LC	-	Annexe II/2	-	-	Nidification possible	Très faible
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	LC	LC	-	Annexe II/2	-	-	Nidification possible	Très faible
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	LC	LC	-	Annexe II/2	-	-	Nidification possible	Très faible
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	LC	LC	-	Annexe II/2	-	-	Nidification certaine	Très faible



Figure 8 : Photographie du nid de Grive musicienne présent dans le bosquet [AGGRA Concept, 02/04/2026]

L'objectif du passage sur site était de déterminer si des espèces sont nicheuses dans les arbres qui vont être abattus. Une seule espèce, la **Grive musicienne**, est nicheuse certaine sur le site. Un nid contenant des œufs de cette espèce a été observé dans le bosquet qui doit être déblayé.

Deux autres espèces, le Pinson des arbres et le Choucas des tours obtiennent un statut de nidification probable. Un accouplement de Pinson des arbres a été observé sur un des Epicéa qui sera abattu. Deux Choucas des tours ont été observés en vol au-dessus de la parcelle avec du matériel dans le bec en vue d'une construction d'un nid. Le nid en question, étant en dehors de la parcelle du projet.

Les autres espèces observées obtiennent un statut de nidification possible puisqu'elles ont été observées dans un habitat favorable à leur reproduction.

4. ENJEUX CONCERNANT L'AVIFAUNE

Les enjeux de l'abattage des arbres en cette période sont liés à la destruction d'habitats et de sites de nidification. Aucune espèce n'a été observée en train de nicher ou ayant un comportement assimilé à une future nidification sur les arbres qui seront abattus.

Une espèce, la Grive musicienne, a été observée en train de nicher dans un **bosquet** qui doit être déblayé. Or, comme un nid occupé a été observé, le déblaiement de celui-ci ne pourra pas avoir lieu lors de la période de nidification de l'avifaune, c'est-à-dire **que le déblaiement est possible à partir de septembre 2026**. Aussi, lors des opérations d'abattage, **le stationnement des véhicules devra avoir lieu au niveau de l'Allée des Fauvettes**. Aucun stationnement ne pourra être fait Chemin du Bien pour limiter les dérangements au niveau du bosquet où la Grive musicienne niche.

L'abattage des arbres envisagé pour le projet de construction d'un péricolaire à Montournais selon le taxon de l'avifaune est donc possible. Cet avis, étant émis le vendredi 3 avril 2026 est valable pour une durée d'une semaine. Si les opérations d'abattage ne sont pas réalisées avant le 11 avril, il faudra renouveler le passage d'un écologue pour que celui-ci puisse reconfirmer la non-présence de nids dans les arbres en question.

5. RESULTATS DES INVENTAIRES CONCERNANT LES MAMMIFERES

Dans le cas d'un abattage d'arbre, il est également important de prendre en compte la présence de mammifères et notamment d'Ecureuil roux puisque c'est une espèce arboricole.

Le passage d'un écologue a permis de confirmer la présence de deux Ecureuils roux sur le site et ses alentours. C'est une espèce qui occupe bien l'espace et les jardins à proximité. On recense sur le site et aux alentours, beaucoup d'arbres favorables à leur alimentation (conifères, noisetiers et noyer).

Des traces de repas (cônes d'épicéa décortiqués et cônes de pins rongés, noisettes rongées, noix cassées) ont été observées aux pieds de la plupart des arbres.

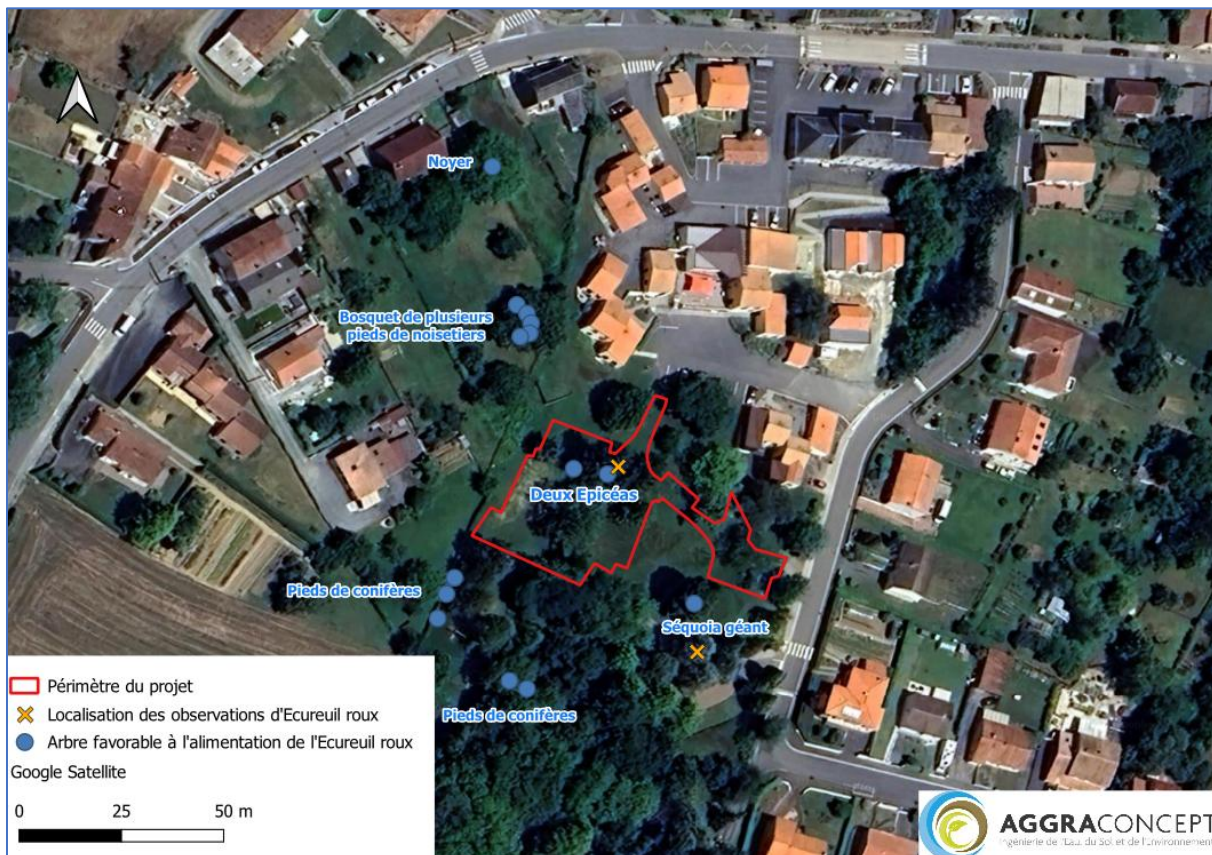


Figure 9 : Localisation des observations d'Écureuil roux et des arbres favorables à leur alimentation [AGGRA Concept]

Lors de la journée d'observation, un Écureuil roux a été observé dans les Epicéas à abattre, sautant d'arbre en arbre avec des temps de stationnement prolongés associés à du repos. Cette observation indique que les deux Epicéas servent de site de repos pour l'Écureuil roux. Toutefois, il n'y a aucune mise en évidence de nidification sur les arbres à abattre.

Tableau 5 : Liste des espèces de mammifères terrestres observées sur le site d'étude et ses alentours

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection		Commission CNPN	Déterminants ZNIEFF	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR PdL	PN	Annexes DHFF			
Sciurus vulgaris	Écureuil roux	LC	LC	Art. 2	-	-	-	Modéré

6. ENJEUX CONCERNANT LES MAMMIFERES

Les enjeux de l'abattage des arbres pour cette espèce sont liés à la destruction directe d'individus, à la destruction d'habitats et de sites de nidification. Aucune espèce n'a été observée en train de nicher ou ayant un comportement assimilé à une future nidification dans les arbres qui seront abattus.



Toutefois, un individu d'Ecureuil roux a été observé en train de se reposer dans un des Epicéas qui doit être abattu. Il faut donc prendre en compte la présence de cette espèce lors des opérations d'abattage.

Plusieurs préconisations sont à prendre pour permettre un abattage respectueux de cette espèce. Pour cela, **deux à trois jours avant l'abattage, il est préconisé de commencer à faire du bruit sous les deux Epicéas**, lieu d'observation d'un des deux individus. Cela permettra une mise en dérangement progressive qui peut s'accompagner de passages humains réguliers, de bruits modérés et **d'un élagage léger des branches les plus basses**.

Enfin, le jour de l'abattage, il faudra inspecter visuellement les deux arbres pour déterminer si un Ecureuil roux est présent. Si tel est le cas, alors il faudra attendre le temps nécessaire pour que celui-ci s'en aille avant de commencer toutes opérations d'abattage. L'abattage des deux Epicéas devra se faire uniquement en journée, un arbre après l'autre et de haut en bas selon la technique de grimpe.

L'abattage de ces deux Epicéas peut être une perte d'alimentation pour cette espèce, malgré la forte proportion d'arbres favorables. Le bureau d'études AGGRA Concept préconise donc de privilégier des **essences favorables à cette espèce dans le choix des essences à planter**.

Aussi, il est possible d'installer **un abri à Ecureuil roux sur le site d'étude ou aux alentours** pour encourager son installation à long terme sur des essences favorables.

III. CONCLUSION

Suite au passage sur site d'un écologue, le jeudi 2 avril 2026, aucun oiseau avec un comportement de nicheur ou nichant n'a été observé dans les arbres qui doivent être abattus. Une espèce, la Grive musicienne, a été observée en train de nicher dans le bosquet. **Le bosquet ne pourra donc pas être déblayé avant la fin de la période de nidification, à savoir avant fin août 2026.**

La présence sur site de deux Ecureuils roux est avérée, et l'un d'eux a été observé dans les Epicéas qui doivent être abattus. L'Ecureuil en question n'utilisant pas ces arbres pour sa nidification, plusieurs préconisations sont à prendre en compte pour abattre les arbres :

- **Deux à trois jours avant l'abattage** : il est préconisé de commencer à faire du bruit sous les deux Epicéas, lieu d'observation d'un des deux individus. Cela permettra une mise en dérangement progressive qui peut s'accompagner de passages humains réguliers, de bruits modérés et d'un élagage léger des branches les plus basses ;
- **Le jour de l'abattage** : il faudra inspecter visuellement les deux arbres pour déterminer si un Ecureuil roux est présent. Si tel est le cas, alors il faudra attendre le temps nécessaire pour que celui-ci s'en aille avant de commencer toutes opérations d'abattage. L'abattage des deux Epicéas devra se faire uniquement en journée, un arbre après l'autre, et de haut en bas selon la technique de grimpe.

Aussi, pour éviter tout dérangement à la Grive musicienne qui niche dans le bosquet, le stationnement des véhicules lors des opérations d'abattage devra avoir lieu au niveau de l'Allée des Fauvettes (située au Nord). Aucun stationnement ne pourra être fait Chemin du Bien.

Enfin, le bureau d'études AGGRA Concept préconise de privilégier des essences d'arbres favorables à l'Ecureuil roux dans le choix des essences à planter. Il est également possible d'installer

un abri à Ecureuil roux sur le site d'étude ou aux alentours pour encourager son installation à long terme.

L'abattage des arbres envisagé pour le projet de construction d'un péricolaire à Montournais est donc possible si les préconisations ci-dessus sont respectées. Cet avis, étant émis le vendredi 3 avril 2026, est valable pour une durée d'une semaine. Si les opérations d'abattage ne sont pas réalisées avant le 11 avril 2026, il faudra renouveler le passage d'un écologue pour que celui-ci puisse reconfirmer la non-présence de nids dans les arbres en question.



Figure 10 : Synthèse des enjeux sur la zone d'étude [AGGRA Concept]